

Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR)

assainissement collectif : SEAVR

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.4.	Nombre d'abonnés	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.5.	Volumes facturés	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	Erreur ! Signet non défini.
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	20
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	Erreur ! Signet non défini.
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	20
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	21
2.1.	Modalités de tarification	21
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
2.3.	Recettes	23
3.	Indicateurs de performance	24
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	24
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	24
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	26
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	27
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	27
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	29
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	31
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	32
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	33
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Montants financiers.....	35
4.2.	Etat de la dette du service	35
4.3.	Amortissements	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	Erreur ! Signet non défini.
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	36
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	36
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	Erreur ! Signet non défini.
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	37

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR)
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : SEAVR
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Apinac, Boisset, Cayres, Chadron, Costaros, Freycenet-la-Cuche, Freycenet-la-Tour, Goudet, Lantriac, Laussonne, Montusclat, Moudeyres, Présailles, Queyrières, Saint-André-de-Chalencon, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Pal-de-Chalencon, Saint-Pierre-Eynac, Solignac-sous-Roche, Séneujols, Tiranges, Valprivas
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, sur une partie du territoire Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 2016 .. Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 609** habitants au 31/12/2022 (8 914 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés

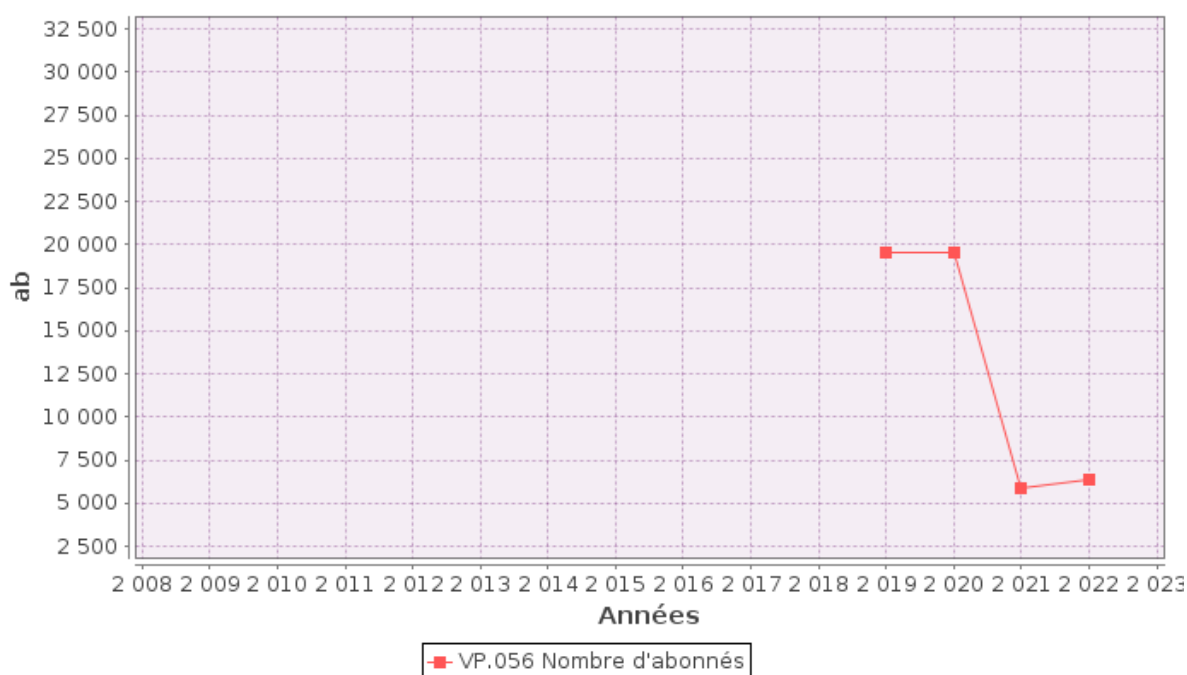


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 379** abonnés au 31/12/2022 (5 918 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 30,97 abonnés/km) au 31/12/2022. (31,27 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,51 habitants/abonné au 31/12/2021).

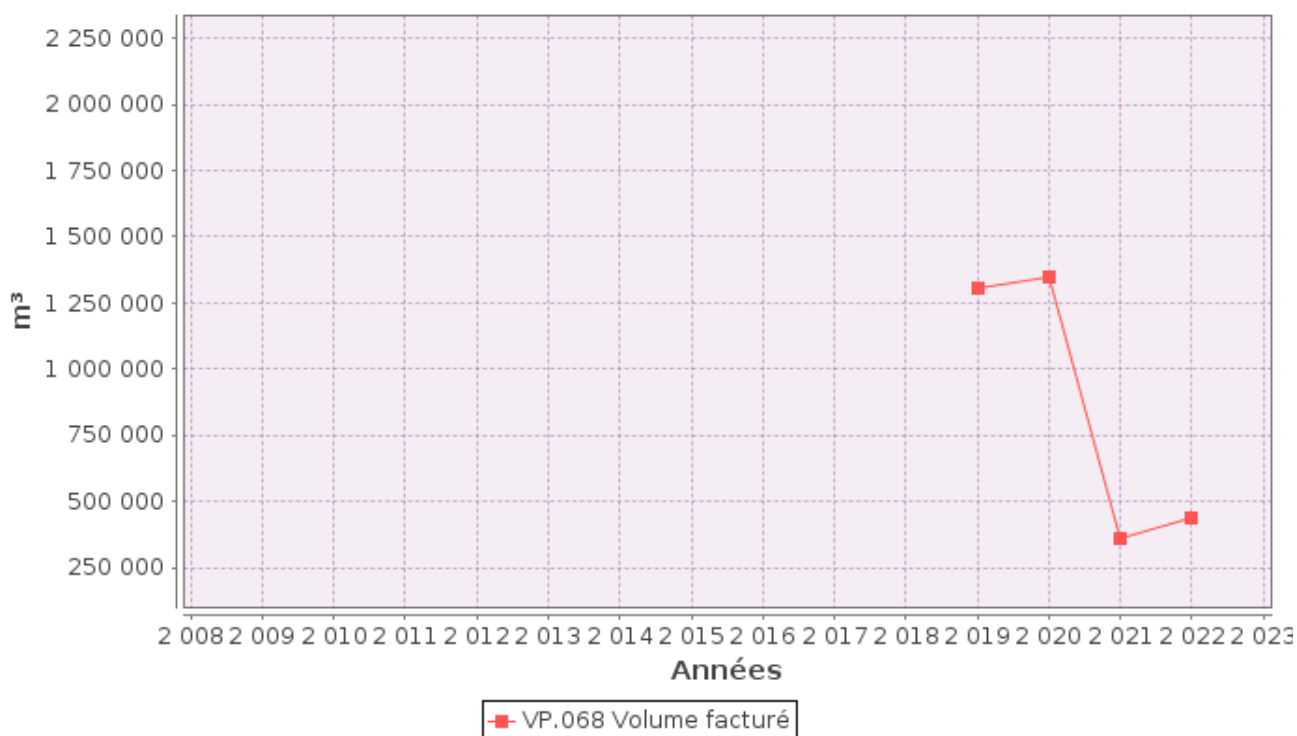


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	362 665	438 015	20,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 186 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 206 km (189,25 km au 31/12/2021).



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 69 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : MONTUSCLAT-La Pradette
Code Sandre de la station : 0443143S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/08/2006
Commune d'implantation	Montusclat (43143)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80

STEU N°2 : QUEYRIERES-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443158S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/08/2006
Commune d'implantation	Queyrières (43158)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	140

STEU N°3 : SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL-Lotiss Peyrebrune
Code Sandre de la station : 0443200S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1991
Commune d'implantation	Saint-Julien-Chapteuil (43200)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30

STEU N°4 : SAINT-PIERRE-EYNAC-Monac

Code Sandre de la station : 0443218S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/06/2001
Commune d'implantation	Saint-Pierre-Eynac (43218)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°5 : MONTUSCLAT-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443143S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/2001
Commune d'implantation	Montusclat (43143)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150

STEU N°6 : PRESAILLES-Le Bourg et Monteillet

Code Sandre de la station : 0443156S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/2003
Commune d'implantation	Présailles (43156)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	110

STEU N°7 : CHADRON-Archinaud

Code Sandre de la station : 0443047S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1996
Commune d'implantation	Chadron (43047)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90

STEU N°8 : FREYCENET-LA-CUCHE-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443097S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/10/1987
Commune d'implantation	Freycenet-la-Cuche (43097)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°9 : SAINT-PIERRE-EYNAC-Lachamp

Code Sandre de la station : 0443218S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/07/1995
Commune d'implantation	Saint-Pierre-Eynac (43218)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300

STEU N°10 : CHADRON-Chabreyres

Code Sandre de la station : 0443047S0005

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/06/2002
Commune d'implantation	Chadron (43047)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80

STEU N°11 : CHADRON-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443047S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Chadron (43047)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°12 : CHADRON-Tallobre

Code Sandre de la station : 0443047S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/11/2004
Commune d'implantation	Chadron (43047)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°13 : CHADRON-Onzillon

Code Sandre de la station : 0443047S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/04/1999
Commune d'implantation	Chadron (43047)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°14 : Apinac-Breuil
Code Sandre de la station : 0442006S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1989
Commune d'implantation	Apinac (42006)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90

STEU N°15 : Apinac- Jossy
Code Sandre de la station : 0442006S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1981
Commune d'implantation	Apinac (42006)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250

STEU N°16 : QUEYRIERES_Monedeyres
Code Sandre de la station : 0443158S002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	—
Date de mise en service	—
Commune d'implantation	Queyrières (43158)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150

STEU N°17 : TIRANGES-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443246S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1995
Commune d'implantation	Tiranges (43246)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400

STEU N°18 : BOISSET-Chaumont
Code Sandre de la station : 0443034S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/09/2000
Commune d'implantation	Boisset (43034)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°19 : BOISSET-La Faye
Code Sandre de la station : 0443034S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/06/2005
Commune d'implantation	Boisset (43034)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°20 : SOLIGNAC-SOUS-ROCHE-Boubas
Code Sandre de la station : 0443240S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/07/1996
Commune d'implantation	Solignac-sous-Roche (43240)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°21 : MOUDEYRES-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443144S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Moudeyres (43144)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200

STEU N°22 : SOLIGNAC-SOUS-ROCHE-Crespinhac
Code Sandre de la station : 0443240S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/09/1992
Commune d'implantation	Solignac-sous-Roche (43240)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	140

STEU N°23 : LANTRIAC-Couteaux
Code Sandre de la station : 0443113S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1994
Commune d'implantation	Lantriac (43113)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	350

STEU N°24 : SOLIGNAC-SOUS-ROCHE-Besse

Code Sandre de la station : 0443240S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/06/1994
Commune d'implantation	Solignac-sous-Roche (43240)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°25 : FREYCENET-LA-TOUR-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443098S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1989
Commune d'implantation	Freycenet-la-Tour (43098)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	307

STEU N°26 : SAINT-PAL-DE-CHALENCON-Le Breyre

Code Sandre de la station : 0443212S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/06/1979
Commune d'implantation	Saint-Pal-de-Chalencon (43212)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	600

STEU N°27 : LANTRAC-Le Roure

Code Sandre de la station : 0443113S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/09/2000
Commune d'implantation	Lantriac (43113)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150

STEU N°28 : LANTRAC-Le Mont

Code Sandre de la station : 0443113S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/02/2004
Commune d'implantation	Lantriac (43113)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190

STEU N°29 : LAUSSONNE-Les Engoyaux
Code Sandre de la station : 0443115S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1995
Commune d'implantation	Laussonne (43115)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°30 : SAINT-PAL-DE-CHALENCON-Chaturanges
Code Sandre de la station : 0443212S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/2002
Commune d'implantation	Saint-Pal-de-Chalencon (43212)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80

STEU N°31 : LAUSSONNE_Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443115S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	—
Date de mise en service	—
Commune d'implantation	Laussonne (43115)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1400

STEU N°32 : BOISSET-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443034S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/02/1982
Commune d'implantation	Boisset (43034)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	85

STEU N°33 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-La Garde

Code Sandre de la station : 0443166S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/2003
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°34 : VALPRIVAS-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443249S0011

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/09/2003
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190

STEU N°35 : TIRANGES-Boissières

Code Sandre de la station : 0443246S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/05/2002
Commune d'implantation	Tiranges (43246)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°36 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Montager Nord

Code Sandre de la station : 0443166S0008

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/05/2000
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°37 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Montager Sud

Code Sandre de la station : 0443166S0009

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/05/2000
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30

STEU N°38 : VALPRIVAS-Les Baraques

Code Sandre de la station : 0443249S0008

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°39 : VALPRIVAS-Chanteloube

Code Sandre de la station : 0443249S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60

STEU N°40 : VALPRIVAS-Chomont Ouest

Code Sandre de la station : 0443249S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°41 : VALPRIVAS-Chomont Est

Code Sandre de la station : 0443249S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°42 : VALPRIVAS-Valtaillet Nord

Code Sandre de la station : 0443249S0006

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°43 : LANTRIAC_Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443113S0005

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	_____
Commune d'implantation	Lantriac (43113)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2100

STEU N°44 : VALPRIVAS-Chazelet
Code Sandre de la station : 0443249S0010

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30

STEU N°45 : VALPRIVAS-Valtaillet Sud
Code Sandre de la station : 0443249S0007

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°46 : TIRANGES-Cerces
Code Sandre de la station : 0443246S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1999
Commune d'implantation	Tiranges (43246)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°47 : TIRANGES-Gervais
Code Sandre de la station : 0443246S0006

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	02/06/2003
Commune d'implantation	Tiranges (43246)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6

STEU N°48 : TIRANGES-La Grange du Fieu

Code Sandre de la station : 0443246S0005

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/08/2003
Commune d'implantation	Tiranges (43246)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70

STEU N°49 : SAINT-PAL-DE-CHALENCON-Brandy-Bas

Code Sandre de la station : 0443212S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1996
Commune d'implantation	Saint-Pal-de-Chalencon (43212)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°50 : SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443218S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	15/09/2010
Commune d'implantation	Saint-Pierre-Eynac (43218)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2433

STEU N°51 : VALPRIVAS-Le Bouchet

Code Sandre de la station : 0443249S0005

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°52 : CAYRES-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443042S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1987
Commune d'implantation	Cayres (43042)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650

STEU N°53 : SOLIGNAC-SOUS-ROCHE-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443240S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/04/2000
Commune d'implantation	Solignac-sous-Roche (43240)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°54 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Les Granges

Code Sandre de la station : 0443166S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1992
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°55 : SENEUJOLS-Le Bourg et Bonnefont

Code Sandre de la station : 0443238S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1989
Commune d'implantation	Séneujols (43238)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	360

STEU N°56 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Vérines

Code Sandre de la station : 0443166S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1994
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°57 : Apinac- Serre

Code Sandre de la station : 0442006S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	01/01/2008
Commune d'implantation	Apinac (42006)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°58 : GOUDET-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443101S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1994
Commune d'implantation	Goudet (43101)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°59 : VALPRIVAS-Le Besset Seigneur
Code Sandre de la station : 0443249S0013

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°60 : Apinac-Fontry
Code Sandre de la station : 0442006S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2008
Commune d'implantation	Apinac (42006)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60

STEU N°61 : VALPRIVAS-Bataillet
Code Sandre de la station : 0443249S0009

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30

STEU N°62 : Apinac-Gachat
Code Sandre de la station : 0442006S0005

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2008
Commune d'implantation	Apinac (42006)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°63 : VALPRIVAS-Le Besset
Code Sandre de la station : 0443249S0012

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1997
Commune d'implantation	Valprivas (43249)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20

STEU N°64 : COSTAROS-Le Bourg
Code Sandre de la station : 0443077S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/06/1988
Commune d'implantation	Costaros (43077)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500

STEU N°65 : TIRANGES-Chales
Code Sandre de la station : 0443246S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Tiranges (43246)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°66 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Maison Seule
Code Sandre de la station : 0443166S0006

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1995
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60

STEU N°67 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Chazelles
Code Sandre de la station : 0443166S0005

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/01/1995
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°68 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Le Bourg

Code Sandre de la station : 0443166S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/09/1991
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°69 : SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON-Chalencon

Code Sandre de la station : 0443166S0007

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre
Date de mise en service	01/08/1999
Commune d'implantation	Saint-André-de-Chalencon (43166)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
LAUSSONNE_Le Bourg (Code Sandre : 0443115S0003)	11,7	13,7
LANTRIAAC_Le Bourg (Code Sandre : 0443113S0005)	10,93	21,79
SAINTE-JULIEN-CHAPTEUIL-Le Bourg (Code Sandre : 0443218S0004)	22,67	30,4
Total des boues évacuées	45.30	65,9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	76,56 €	84,22 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,5 €/m ³	1,64 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³



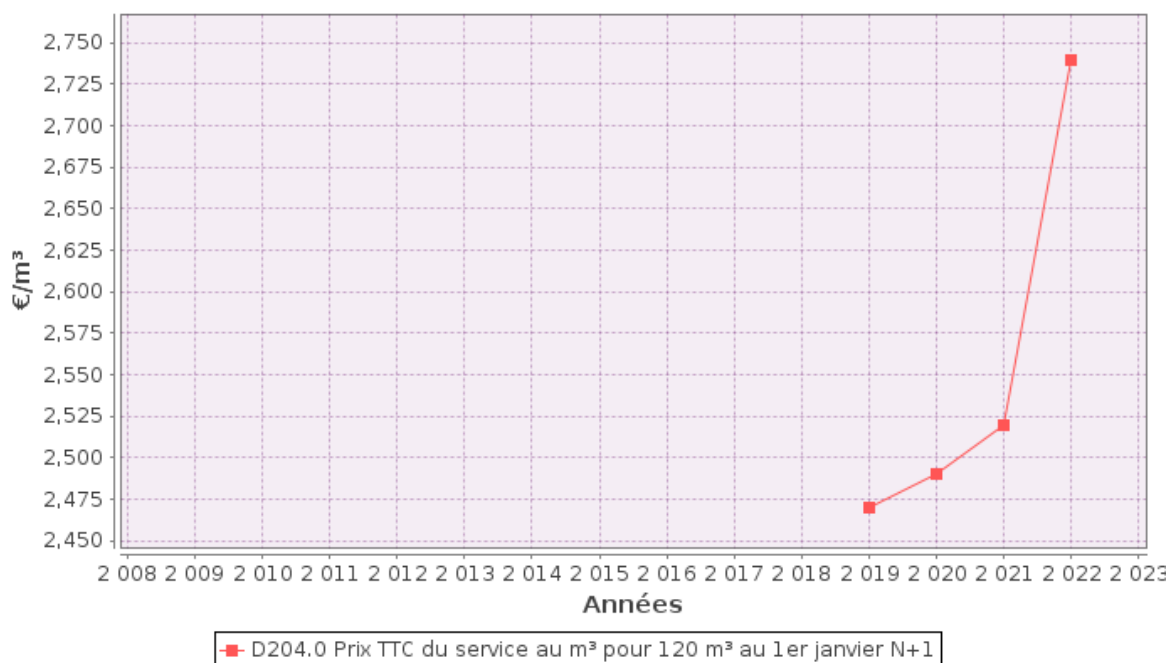
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	76,56	84,22	10%
Part proportionnelle	180,00	196,80	9,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	256,56	281,02	9,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
TVA	27,46	29,90	8,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,46	47,90	5,4%
Total	302,02	328,92	8,9%
Prix TTC au m³	2,52	2,74	8,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 39 081 € (812 765 au 31/12/2021).

Commentaire: Baisse liée au retrait de la CAPEV

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 6 379 abonnés potentiels (100% pour 2021).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 60 pour l'exercice 2022

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
LAUSSONNE_Le Bourg	29	—	100
LANTRAC_Le Bourg	62	100	100
SAINT-JULIEN- CHAPTEUIL-Le Bourg	46	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
LAUSSONNE_Le Bourg	29	100	100
LANTRAC_Le Bourg	62	100	100
SAINT-JULIEN- CHAPTEUIL-Le Bourg	46	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
LAUSSONNE_Le Bourg	29	Voir commentaire *	100
LANTRAC_Le Bourg	62	100	100
SAINT-JULIEN- CHAPTEUIL-Le Bourg	46	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

Commentaire : Laussonne le bourg : conformité à la réglementation nationale, mais non conforme en local pour le paramètre phosphore.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LAUSSONNE_Le Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		13,7

LANTRAC_Le Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	21.79
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		21,79

SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL-Le Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	30.40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		30,4

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

3.8. **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2021).

3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
LAUSSONNE_Le Bourg	2	0	—	0
LANTRAC_Le Bourg	12	12	100	100
SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL-Le Bourg	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2021).

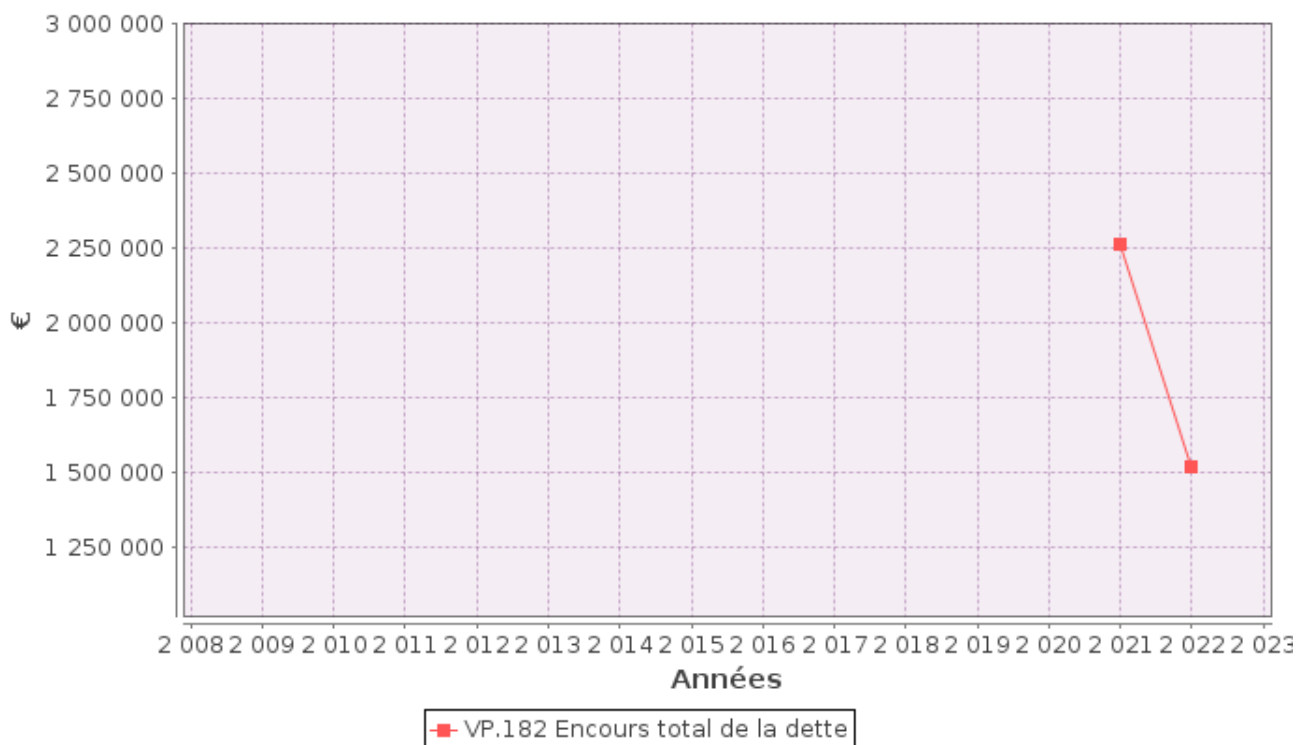
3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 261 852,78	1 518 028,87
Epargne brute annuelle en €	557 035,99	421 870,18
Durée d'extinction de la dette en années	4,1	3,6



3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	27 078,33	17 386,69
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	3 653 107,96	1 064 708,33
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	0,74	1,63

3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0,31 pour 1000 abonnés (0,34 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	87 069	92 353

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 261 852,78	1 518 028,87

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

39 081,05 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0892 €/m³ pour l'année 2022 (0,0414 €/m³ en 2021).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 914	9 609
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	45.30	65,89
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,52	2,74
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	60	113
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0414	0,0892